

Séance du 25 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COUTURAT, Maire.

Convocation du 19 juillet 2023.

Ordre du jour :

- * Encaissement des recettes par CESU pour la garderie périscolaire
- * Association Loisirs et Culture : demande de subvention
- * Marquage au sol peinture routière : choix de l'entreprise
- * Voirie rue des Forges et chemin de la Charme du Bois : choix de l'entreprise
- * Petites Villes de demain : convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
- * Bâtiments communaux (Poste, École de musique, Pôle Santé) : proposition d'Éco Calorifuge
- * CLIC Riom Limagne Combrailles : désignation d'un élu référent seniors
- * Syndicat du Bois de l'Aumône : présentation de la collecte des déchets alimentaires en point collectif (PAC) pour les particuliers
- * Projet de parc éolien
- * Brocante du 3 septembre
- * Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des Commissions municipales
- * Questions diverses

Présents : Mme COUTURAT, Mme FARGEVIEILLE, M. VIALARD, Mme COMBETTE, Mme CALIMÉ WATIEZ, Mme MASSERET, M. GRELET, Mme MATHÉ, Mme BERGER, Mme CHANEBOUX, M. GRINDEL,

Absents excusés : M. MATHILLON (procuration à Mme COUTURAT), Mme PEREZ (procuration à Mme FARGEVIEILLE),

Absents : M. GAYET, M. BARRIER, M. FABRE, M. REMONDIN, M. MARCHE,

Secrétaire de séance : M. VIALARD

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 a été adopté à l'unanimité.

Séance du 25 juillet 2023

1- DCM_60_2023 – Encaissement des recettes par CESU pour la garderie périscolaire

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité d'encaisser les recettes par CESU pour la garderie périscolaire.

En conséquence, il convient de l'autoriser et à réaliser les démarches nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité :

- l'encaissement des recettes par CESU pour la garderie périscolaire ;
- le Maire à réaliser les démarches d'affiliation au CRCESU et par conséquent accepter les conditions juridiques et financières de remboursement des CESU.

2- DCM 61_2023 – Association Loisirs et Culture – demande de subvention supplémentaire

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention supplémentaire de Monsieur BOMBAERT Olivier, Président de l'Association Loisirs et Culture.

L'Association souhaite offrir une calculatrice CASIO FX92 Plus à chaque élève de CM2.

L'Association demande une participation de la Commune, à hauteur de 6 € par élève de CM2. Cette année, 26 élèves sont concernés, ce qui représente une subvention d'un montant de 156 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour attribuer une subvention supplémentaire d'un montant de 156 € à l'Association Loisirs et Culture,
- souhaite connaître le détail des achats effectués.

3- DCM 62_2023 – Marquage au sol peinture routière : choix de l'entreprise

Présents : 11 Votants : 13 Pour : / Contre : / Abstention : /

Commentaires : Néant

Délibération :

Monsieur Jean VIALLARD, Maire adjoint, présente à l'assemblée trois devis pour le renouvellement, à l'identique en peinture routière blanche, du marquage au sol existant de la commune (stop, cédez le passage et passage piéton).

- SIGNAUX GIROD : 3 650.20 € HT, soit 4 380.24 € TTC ;
- SOCIÉTÉ AUVERGNATE DE SIGNALISATION (SAS) : 3 457.55 € HT, soit 4 149.06 € TTC ;
- FRANCE MARQUAGE SIGNALISATION : 4 195.40 € HT, soit 5 034.48 € TTC.

Après être passé au vote :

- 4 élus sont pour retenir l'entreprise SIGNAUX GIROD ;
- 9 élus demandent une négociation avec l'entreprise SIGNAUX GIROD pour être proche du moins-disant.

Séance du 25 juillet 2023

4- DCM 63_2023 – Voirie rue des Forges et chemin Charme du Bois : choix de l'entreprise

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire présente les devis des sociétés suivantes pour les travaux de voirie rue des Forges à Jussat et chemin de la Charme du Bois :

* EUROVIA	: 49 361.75 € HT soit 59 234.10 € TTC
* EIFFAGE	: 40 970 € HT soit 49 164 € TTC
* COLAS	: 42 476.80 € HT soit 50 972.16 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 40 970 € HT soit 49 164 € TTC.

5- DCM 64_2023 – Petites Villes de Demain : convention cadre valant Opération de Revalorisation du Territoire (ORT)

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

La Communauté de Communes Plaine Limagne, les Communes d'Aigueperse, Maringues et Randan ont été lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt « Petites villes de demain » et labellisées au titre du programme correspondant, le 10 décembre 2020.

Issu du plan de relance et de l'agenda rural, ce programme est destiné aux communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent une fonction de centralité et constitue un maillage indispensable pour la structuration du territoire. Il a pour vocation de leur fournir des moyens (soutien à l'ingénierie et financements sur des mesures thématiques cibles) de concrétiser leur projet de territoire pour conforter leurs statuts de « villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre ». Il vise à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués sur le territoire.

La mise en œuvre de ce programme repose sur trois phases :

- La signature d'une convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain intervenue le 28 juin 2021 actant l'engagement des communes et de la Communauté de Communes au programme et permettant la mobilisation de financements en faveur d'un poste de chef de projet PVD,
- La phase d'initialisation de la démarche qui vise, dans une durée maximale de 18 mois à compter de la signature de la convention d'adhésion, à élaborer un plan d'actions stratégique et détaillé, en prenant appui sur des études : en l'occurrence une étude de redynamisation des bourgs et une étude pré-opérationnelle OPAH. Cette phase se conclut par la signature de la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant opération de revitalisation du territoire (ORT),
- La phase de déploiement du programme opérationnel jusqu'à fin 2026.

Séance du 25 juillet 2023

À ce stade, la Communauté de Communes et les trois communes, avec l'appui d'un prestataire de service, ont élaboré et formalisé le projet de territoire et un programme nécessaire à l'élaboration de la convention cadre « Petites Villes de Demain » qu'il convient d'adopter. Ce programme se décline en 28 actions qui s'articulent autour de quatre axes stratégiques :

- La vitalité : renforcer et conforter l'offre commerciale et de services, moderniser les usages,
- L'habitat : améliorer l'habitat privé et développer une offre de logements de qualité,
- Le cadre de vie : reconquête des espaces publics et aménagements urbains,
- Les mobilités : prévoir un urbanisme des courtes distances.

Sur proposition du président, il est proposé :

- d'approuver le contenu de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » multisites valant opération de revitalisation du territoire pour les Communes d'Aigueperse, Maringues et Randan, et la Communauté de Communes Plaine Limagne,
- d'autoriser le président à signer ladite convention et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer la convention-cadre « Petites Villes de Demain ».

6- DCM 65 _2023 – Bâtiments communaux (Poste, École de Musique, Pôle Santé) – proposition d'Éco Calorifuge

Présents : 11 Votants : 13 Pour : / Contre : / Abstention : /

Commentaires : Néant

Délibération :

Monsieur Jean VIALLARD, Maire adjoint, présente les devis de la société Éco Calorifuge pour la Poste, l'École de Musique et le Pôle Santé.

- La Poste : 509.28 € HT soit 611 € TTC (Prime CEE EDF : 610 €, reste à charge de la Commune : 1 €) ;
- École de Musique : 458.45 € HT soit 550 € TTC (Prime CEE EDF : 549 €, reste à charge de la Commune : 1 €) ;
- Pôle Santé : 509.28 € HT soit 611 € TTC (Prime CEE EDF : 610 €, reste à charge de la Commune : 1 €).

Éco Calorifuge est une société spécialisée dans l'efficacité énergétique et les certificats d'économies d'énergie. Elle propose un large choix de prestations pour l'amélioration de l'habitat.

Après être passé au vote, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de se requérir auprès d'EDF pour les modalités et décide de reporter ce point à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Séance du 25 juillet 2023

7- DCM 66_2023 – Centre Local d’Information et de Coordination gérontologique (CLIC) : désignation d’un élu référent séniors

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part du courrier du CLIC Riom Limagne Combrailles pour la désignation d’un élu référent séniors.

Madame le Maire propose de désigner Madame Brigitte CALIMÉ WATIEZ en tant que référente élue et Madame Annick FERRANDON en tant que suppléante (non élue).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité :
- donne son accord.

8- DCM 67_2023 – Syndicat du Bois de l’Aumône (SBA) : présentation de la collecte des déchets alimentaires an point d’apport collectif (PAC) pour les particuliers

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 1 Contre : 7 Abstention : 5

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire présente le projet du Syndicat du Bois de l’Aumône qui envisage la collecte des déchets alimentaires en point d’apport collectif pour les particuliers.

Elle sollicite l’avis du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à la majorité :
- de ne pas retenir cette proposition du fait que les points d’apports collectifs sont trop éloignés pour les personnes âgées et qu’il y a trop d’acte d’incivilité aux abords de ces derniers, d’où une recrudescence de rats qui pose des problèmes écologiques et sanitaires.

9- DCM 68_2023 – Projet de parc éolien

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 1 Contre : 12 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part à l’assemblée de la proposition de la société VSB d’implanter un parc éolien sur la Commune.

Madame le Maire rappelle qu’un tel projet avait été mis en œuvre dans le passé, sans pouvoir aboutir par manque de vent.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à la majorité :
- de ne pas retenir cette proposition étant donné que ce nouveau projet serait implanté sur la même zone. Il n’est donc pas nécessaire de relancer une nouvelle étude.

Séance du 25 juillet 2023

10- Brocante du dimanche 3 septembre : organisation de la journée

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient d'organiser la journée du 3 septembre, elle demande aux conseillers de compléter le tableau de permanence pour le bon déroulement de la Fête Patronale.

11- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales

*** Commission Culture et lecture publique**

- Médiathèque

Madame Emmanuelle FARGEVIELLE, Maire adjointe, informe l'assemblée que le projet définitif de la Médiathèque a été voté en bureau, à la Communauté de Communes Plaine Limagne. Elle précise qu'il ne s'agit que d'une ébauche basée sur les besoins proposés. Les aménagements intérieurs doivent être revus avec l'architecte en lien avec La Médiathèque départementale. Au premier étage, l'installation de l'Accueil de loisirs a été validée par le Comité de pilotage sous la condition que les repas continuent d'être pris à la cantine de l'école.

12- Don de sang

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la collecte du don de sang est prévue le vendredi 4 août, à la Salle de l'Ancien Marché. L'Établissement Français du Sang apporte les collations.

13- Prix de Randan

Madame le Maire indique que le Prix de Randan aura lieu le mardi 15 août à l'hippodrome de VICHY-BELLERIVE. Le Conseil municipal est invité à assister au Prix de Randan.

14- Téléthon 2023

L'Association Sports Co avait réservé la Salle de l'Ancien Marché le week-end des 2 et 3 décembre 2023. Il souhaite décaler la date, nous sommes dans l'attente d'une nouvelle date.

15- Forum des Associations

Le Forum des Associations aura lieu le samedi 2 septembre à la Salle de Sports.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h11.

Table des délibérations :

DCM 60_2023	<i>Encaissement des recettes par CESU pour la garderie périscolaire</i>
DCM 61_2023	<i>Association Loisirs et Culture – demande de subvention supplémentaire</i>

Séance du 25 juillet 2023

DCM 62_2023	<i>Marquage au sol peinture routière : choix de l'entreprise</i>
DCM 63_2023	<i>Voirie rue des Forges et chemin Charme du Bois : choix de l'entreprise</i>
DCM 65_2023	<i>Bâtiments communaux (Poste, École de Musique, Pôle Santé) – proposition d'Éco Calorifuge</i>
DCM 66_2023	<i>Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) : désignation d'un élu référent seniors</i>
DCM 67_2023	<i>Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) : présentation de la collecte des déchets alimentaires au point d'apport collectif (PAC) pour les particuliers</i>
DCM 68_2023	<i>Projet de parc éolien</i>

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
COUTURAT Sandrine		FARGEVIEILLE Emmanuelle	
VIALLARD Jean		COMBETTE Jeannine Gisèle	
MATHILLON Jean-Jacques (procuration à Mme COUTURAT		CALIMÉ WATIEZ Brigitte	
MASSERET Nicole		GRELET Thierry	
PEREZ Nicole (procuration à Mme FARGEVIEILLE)		MATHÉ Sylvie	
BERGER Françoise		CHANEBOUX Sandrine	
GRINDEL Lucas			

